Prêt d'honneur croissance

INITIATIVE LOIRE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur croissance d'Initiative Loire soutient financièrement le développement des entreprises du département de la Loire.

Le prêt d'honneur Croissance de Initiative Loire a pour objet de conforter les apports personnels du chef d'entreprise. Il vient obligatoirement en complément d'un prêt bancaire et permet de boucler le plan de financement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt d'honneur croissance finance l'accroissement d'activité des entreprises ayant entre 3 et 5 ans d'existence implantée dans le département de la Loire.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'accroissement à financer peut prendre diverses formes :

- acquisition d'un second fonds de commerce,
- agrandissement d'un atelier,
- embauche d'un collaborateur,
- lancement d'un nouveau produit, d'une nouvelle gamme,
- innovation,
- investissements liés au développement durable,...

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur croissance est de maximum 16 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable jusqu'à 60 mois incluant la possibilité d'un différé de remboursement jusqu'à 6 mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire à Initiative Loire.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans et d'au plus 5 ans.
- Publics visés par le dispositif
  - Dirigeant
- Données supplémentaires
  - Situation - Réglementation
    - A jour des versements fiscaux et sociaux

Organisme

INITIATIVE LOIRE

- 4 rue Marengo
  42334 ROANNE CEDEX
  Téléphone : 04 77 44 54 84